Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_01-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle du conseil en mairie d'Audierne, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux décembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Armelle BRARD, Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Joëlle MOALIC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Annie AUFFRET, Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Solène JULIEN-LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL

Absent(e)s :

AUDIERNE : Véronique MADEC (procuration à G. KERLOC'H)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY (procuration à H. GOARDON), Muriel LE DANTEC

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR (procuration à P. LE DREAU)

MAHALON : Bernard LE GALL

PRIMELIN : Alain DONNART (procuration à D. GUILLON)

Assistaient également à la séance :
Agathe Rampillon, Emilie Deloison et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre d'absents : 6
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 29

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_01-DE

2025-12-09-01 ELECTION SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes s'enquiert d'un.e secrétaire de séance.

Monsieur Gurvan Kerloc'h, délégué communautaire, présente sa candidature.

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, **à l'unanimité :**

Approuve le vote à main levée en vue de l'élection du secrétaire de séance.

Elit Monsieur Gurvan Kerloc'h, comme secrétaire de séance.

Pour copie certifiée conforme,
A Audierne,

Le 9 décembre 2025

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Gurvan Kerloc'h

Date de mise en ligne : le 23 décembre 2025